



## Assemblée générale

Distr. générale  
9 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

#### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 22 février 2018, à 15 heures

*Président par intérim* : M. Guterres . . . . . (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

*Président* : M. Webson . . . . . (Antigua-et-Barbuda)

#### Sommaire

- Ouverture de la session par le Secrétaire général
- Élection du Président
- Adoption de l'ordre du jour
- Élection d'autres membres du bureau du Comité
- Organisation des travaux
- Organisation du Séminaire régional pour le Pacifique de 2018
- Mission de visite en Nouvelle-Calédonie
- Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Ouverture de la session par le Secrétaire général**

1. **Le Président provisoire** dit qu'il est honoré d'ouvrir la session de 2018 du Comité car le programme de décolonisation lui tient à cœur. Jusqu'aux années 1970, son pays, le Portugal, a poursuivi une politique coloniale qui a conduit à trois guerres tragiques en Angola, en Guinée-Bissau et au Mozambique. Les démocrates portugais savent bien que le Portugal doit la Révolution des Œillets du 25 avril 1974, qui a restauré la démocratie dans le pays, aux mouvements de libération engagés dans ces trois anciennes colonies. Ces mouvements de libération et les démocrates portugais ont toujours été solidement liés, les premiers ayant lutté pour la libération de leurs peuples et de leurs pays et les seconds s'étant battus pour la liberté à l'intérieur même du Portugal. Le Président provisoire éprouve un profond sentiment de solidarité envers les peuples sous administration coloniale. La décolonisation ayant été un aspect central de sa vie politique antérieure, c'est un plaisir pour lui de présider le Comité, encore que brièvement.

2. L'Assemblée générale n'a cessé de réaffirmer que la décolonisation était une priorité, et continue de le faire. À l'heure actuelle, 17 territoires non autonomes relèvent de la compétence du Comité. Le Président provisoire félicite le Comité de sa contribution à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et compte tenu de la situation de chaque territoire. Le dialogue et la coopération entre le Comité, les puissances administrantes, les territoires non autonomes et les autres parties prenantes sont cruciaux.

3. Exprimant sa solidarité avec les territoires non autonomes touchés par des ouragans en 2017, le Président provisoire félicite le Comité d'avoir demandé aux puissances administrantes et aux institutions spécialisées et aux autres entités des Nations Unies concernées de continuer d'appuyer les efforts de relèvement déployés par ces territoires.

### **Élection du Président**

4. *M. Webson (Antigua-et-Barbuda) est élu Président par acclamation.*

5. *M. Webson (Antigua-et-Barbuda) prend la présidence.*

6. **Le Président** dit que les délégations de l'Algérie, de l'Argentine, du Bangladesh, de l'Espagne, du Liban, du Maroc, du Mozambique, de la Turquie et de

l'Uruguay ont manifesté leur souhait de participer aux travaux du Comité en qualité d'observateurs.

7. Le Comité continue de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, en se fondant sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans les résolutions pertinentes. La fin de la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme approchant, il doit redoubler d'efforts pour appliquer la Déclaration et toutes les résolutions pertinentes, au cas par cas. Afin de s'acquitter de son mandat, il devrait continuer de chercher les moyens appropriés pour l'application immédiate et intégrale de la Déclaration. Il attache une grande importance au maintien et au renforcement d'une coopération et d'un dialogue francs et constructifs avec les puissances administrantes ainsi qu'avec les territoires non autonomes relevant de son champ de compétence.

### **Adoption de l'ordre du jour**

8. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection d'autres membres du bureau du Comité**

9. *M<sup>me</sup> Rodríguez Camejo (Cuba), M. Djani (Indonésie) et M. Sumah (Sierra Leone) sont élus vice-présidents, et M. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu Rapporteur, par acclamation.*

### **Organisation des travaux (A/AC.109/2018/L.1 et A/AC.109/2018/L.2)**

10. **Le Président** appelle l'attention sur une note (A/AC.109/2018/L.1) dans laquelle le Secrétaire général indique les résolutions et décisions pertinentes pour les travaux du Comité pour l'année en cour. Le Comité est également saisi d'une note du Président (A/AC.109/2018/L.2) contenant des suggestions relatives à l'organisation de ses travaux, à son programme de travail et à son calendrier. Depuis la publication de la note A/AC.109/2018/L.2, le Bureau a examiné une demande tendant à ce que les deux réunions sur la question des Îles Falkland (Malvinas) aient lieu le jeudi 21 juin 2018, et que le Comité étudie les questions relatives à la Polynésie française, à la Nouvelle-Calédonie et aux Tokélaou, ainsi que le rapport sur le Séminaire régional pour le pacifique, le vendredi 22 juin 2018. Le Président considère que le Comité souhaite approuver le projet de programme de travail et le calendrier contenus dans la note A/AC.109/2018/L.2 tel que modifiée oralement, étant entendu qu'ils pourront faire l'objet d'une révision si nécessaire.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. **Le Président** propose que, comme le veut l'usage suivi par l'Assemblée générale, le Comité convienne de maintenir la pratique qui consiste à permettre que ses séances soient ouvertes même si le quorum prévu au titre de l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale n'est pas atteint. Cela éviterait au Comité de commencer ses séances en retard et lui permettrait de mener ses travaux avec diligence, en utilisant ainsi d'une manière optimale les ressources disponibles. Il n'en reste pas moins que pour toute prise de décision la présence de la majorité des membres continuera d'être requise, comme le prévoit l'article 108.

13. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Organisation du Séminaire régional pour le Pacifique de 2018**

14. **Le Président** dit que le Comité doit encore trouver un pays prêt à accueillir l'édition de 2018 du Séminaire régional pour le Pacifique parmi ceux de ses membres qui sont originaires de la région, et que, par conséquent, il est difficile d'organiser la manifestation rapidement. Le Budget du Comité a été progressivement réduit sur plusieurs exercices biennaux, ce qui a limité la capacité de celui-ci de s'acquitter intégralement et efficacement de ses deux importants mandats annuels, à savoir l'envoi de missions de visite dans les territoires non autonomes et l'organisation de séminaires régionaux. Le Comité devra adapter son mode de fonctionnement, notamment ses projets de voyage. En attendant, les membres du Comité peuvent faciliter l'exécution efficace de ses mandats en lui communiquant des informations en temps voulu.

15. Avec la mise en service d'Umoja, nouveau système d'administration centralisé, le traitement des demandes de voyage prend désormais plus de temps et doit donc être fait bien plus à l'avance afin d'éviter les coûts exorbitants des réservations de dernière minute. Le Comité doit trouver, dès que possible, un pays prêt à accueillir le Séminaire. Le Président propose donc que les membres du Comité originaires de la région de l'Asie et du Pacifique qui seraient désireux d'accueillir le séminaire l'en avisent au plus tard le 8 mars 2018 ; si aucun de ces membres ne s'est proposé le 8 mars 2018 venu, d'autres membres du Comité pourront se porter volontaires pour accueillir le séminaire. Une fois le pays hôte déterminé, le Comité se réunira à nouveau, fin mars, afin de planifier et d'organiser le séminaire. Cette réunion sera annoncée dans le Journal.

16. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Mission de visite en Nouvelle-Calédonie**

17. Le Président dit que le Bureau du Comité de 2017 a consulté la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies sur la conduite de la mission de visite en Nouvelle-Calédonie, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 72/104. Il considère que le Comité souhaite donner suite à la proposition de mission de visite en Nouvelle-Calédonie.

18. *Il en est ainsi décidé.*

19. **Le Président** dit que le Bureau a suggéré que la mission de visite en Nouvelle-Calédonie ait lieu aux dates proposées par la Puissance administrante, du 12 au 16 mars 2018, les consultations devant se dérouler à Paris le 19 mars 2018. Il a également suggéré que la mission soit composée de trois membres du Comité et de deux membres du personnel du Secrétariat issus des deux départements qui appuyaient les travaux du Comité, quant au fond et en matière de procédure, et qu'elle soit financée au moyen du budget de ce dernier. Il considère que le Comité souhaite donner suite aux propositions relatives à la date et à la composition de la mission de visite.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. Le Président dit qu'un rapport exhaustif sur les activités menées par la mission sera établi, lequel contiendra notamment des conclusions et recommandations.

22. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), s'exprimant au nom des États membres du Groupe du fer de lance mélanésien, à savoir les Fidji, les Îles Salomon, Vanuatu et son propre pays, dit que le Groupe souscrit à l'appel lancé en faveur d'une revitalisation des travaux du Comité et reste déterminé à contribuer à l'émancipation des peuples vivant sous administration coloniale. La Nouvelle-Calédonie est dans une phase cruciale des préparatifs du référendum sur l'autodétermination prévu dans le courant de 2018, et il convient que le Comité et les autres acteurs concernés suivent de près la situation et y prêtent une attention particulière. Le Groupe appuie donc sans réserve la mission de visite prévue dans ce territoire et, étant donné le calendrier de cette visite, prie le Bureau de communiquer au Comité les détails de la mission. Il souhaiterait contribuer à la définition du mandat et des conditions de la mission, et exhorte le Comité à tenir compte en particulier de la demande des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de participer à la mission de visite, en dépit des contraintes budgétaires.

23. Au sommet qu'ils ont tenu la semaine précédente, les dirigeants du Groupe ont réaffirmé leur attachement

au processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie engagé dans le cadre de l'Accord de Nouméa, et approuvé un plan d'action qui définit la contribution du Groupe à ce processus, laquelle consistera notamment à apporter un soutien pratique aux niveaux bilatéral, régional et international, y compris dans le cadre de l'ONU, l'objectif étant d'appuyer le peuple autochtone kanak dans toutes les étapes du processus. Le Groupe est résolu à faciliter les initiatives visant à garantir un processus juste, équitable et transparent, qui aboutisse à un résultat respecté par toutes les parties concernées.

24. Grâce à la coopération entre les parties concernées en Nouvelle-Calédonie et la Puissance administrante, et à l'appui du Comité, des progrès considérables ont été accomplis depuis la signature des Accords de Matignon et de l'Accord de Nouméa, il y a de cela une trentaine d'années. Le Groupe se félicite de l'engagement positif constant de la France et du fait que celle-ci ait approuvé la deuxième mission de visite en Nouvelle-Calédonie. Cependant, il reste beaucoup à faire, notamment pour ce qui est de déterminer la date exacte du référendum. En outre, la question posée au sujet de l'autodétermination doit offrir au peuple néo-calédonien toutes les options possibles et doit être formulée de façon à être aisément compréhensible pour tous afin que le peuple puisse accepter l'issue du référendum. La liste des électeurs habilités à participer au référendum doit être authentique et crédible si l'on veut que le peuple néo-calédonien accepte le résultat du vote. D'importants progrès ont été accomplis à cet égard, notamment la conclusion, le 2 novembre 2017, d'un accord politique entre les parties signataires de l'Accord de Nouméa et la Puissance administrante, ainsi que la modification de la loi organique française afin de faciliter l'établissement d'une liste électorale régulière. Par ailleurs, le Front de libération nationale kanak et socialiste collabore sérieusement avec les parties prenantes en Nouvelle-Calédonie pour veiller à ce que le processus d'auto-détermination se poursuive comme prévu et conformément à l'Accord de Nouméa.

25. Le Comité doit suivre de près le transfert de pouvoirs et de compétences prévu dans le cadre de l'Accord de Nouméa, qui doit être respecté quel que soit le résultat du référendum. Le gouvernement du territoire, les partis politiques et la Puissance administrante doivent continuer de mieux faire connaître au public le processus d'autodétermination et les options offertes à tous les Néo-Calédoniens. Compte tenu de l'importance de créer un environnement pacifique favorable à la tenue du référendum historique, le Groupe se félicite de l'engagement pris par toutes les parties prenantes de régler les questions en suspens

concernant le processus d'autodétermination et d'encourager la coopération.

26. Le Groupe est résolu à collaborer étroitement avec la Puissance administrante, les autorités du territoire et le Front de libération nationale kanak et socialiste sur une série d'initiatives qu'il a lui-même entreprises à l'appui du processus d'autodétermination, notamment la conduite d'une autre visite ministérielle, qui aura lieu après la mission de visite du Comité. Le processus d'autodétermination engagé sous les auspices de l'ONU est une priorité pour le Groupe, qui fera preuve de solidarité avec le Front de libération nationale kanak et socialiste et le peuple néo-calédonien afin de les aider à tracer leur propre voie, conformément à l'Accord de Nouméa.

### Questions diverses

27. **M. Djani** (Indonésie) dit que, la fin de la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme approchant, le Comité devrait s'employer principalement à accélérer la décolonisation des 17 territoires non autonomes restants et ne devrait se laisser distraire par aucune autre tâche jusqu'à ce que son mandat ait été mené à bien. Il est encourageant de constater que le Comité continue d'organiser des consultations informelles et de collaborer avec les puissances administrantes et les autres acteurs. La participation des territoires non autonomes, conformément aux règles de procédure de l'ONU et aux pratiques établies par le Comité, facilitera la décolonisation. La délégation indonésienne se félicite des mesures prises pour mieux faire connaître les travaux du Comité, notamment la commémoration de l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La prochaine mission de visite en Nouvelle-Calédonie est la preuve de l'importance de la coopération entre le Comité, la Puissance administrante et le peuple néo-calédonien. L'Indonésie est disposée à faciliter le processus néo-calédonien et à y participer.

28. Le Comité devrait continuer d'analyser de manière approfondie la situation de chaque territoire non autonome afin de déterminer la meilleure méthode à suivre, étant donné qu'il n'existe aucune solution universelle. En outre, le Comité devrait continuer à associer les puissances administrantes à ces efforts, car le renforcement de la communication avec elles rendra ses travaux plus efficaces. Il est nécessaire que le Comité entretienne un dialogue constant et authentique avec les puissances administrantes, les territoires non autonomes et les autres parties concernées pour pouvoir achever ses travaux. Les acteurs concernés doivent tirer parti de tous les forums des Nations Unies ainsi que des mesures bilatérales pour trouver un terrain d'entente et

aller de l'avant. Considérant qu'il n'existe pas de solution universelle, la délégation indonésienne pense que le Comité pourrait recenser ceux des territoires non autonomes dont la décolonisation peut être accélérée.

29. **M<sup>me</sup> Rodríguez Camejo** (Cuba) dit que son pays continuera de collaborer avec le Comité pour veiller à ce que les peuples des 17 territoires non autonomes, ainsi que celui de Porto Rico, puissent exercer leur droit à l'autodétermination. Il est essentiel que la mission de visite en Nouvelle-Calédonie ait lieu comme prévu en dépit des fortes coupes budgétaires qui ralentissent les travaux du Comité, et la délégation cubaine se félicite de l'appui apporté par la France à cet égard. Les consultations tenues avec la France, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'autres parties concernées telles que l'Espagne et l'Argentine, ont toutes été positives et constructives, et ont permis au Comité de se tenir au courant de la situation dans chacun des territoires non autonomes. Le Comité doit continuer de tenir ce genre de consultations, qui, quoique informelles, facilitent ses travaux de manière concrète.

30. **M<sup>me</sup> Yánez Loza** (Équateur) dit que le Comité peut compter sur le soutien indéfectible de l'Équateur dans ses activités.

31. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que le Comité a beaucoup fait, en défendant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en œuvrant en faveur de la décolonisation partout dans le monde. Le Gouvernement syrien soutient sans réserve le Comité et fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que ses travaux continuent d'être fructueux.

32. **M. Tejan** (Sierra Leone) dit que son pays a toujours été un membre engagé du Comité et qu'il comptait continuer de jouer un rôle actif. À cet égard, la délégation sierra-léonaise souhaite vivement participer à la mission de visite en Nouvelle-Calédonie.

33. **M<sup>me</sup> Lopes De Jesus Pires** (Timor-Leste) dit que la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme se termine en 2020, mais que peu de progrès ont été accomplis au sujet des 17 territoires non autonomes restants. La délégation timoraise souscrit donc à l'intention du Comité de redoubler d'efforts pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées. Le Comité doit établir un calendrier des missions de visite dans les territoires non autonomes, compte tenu de la situation de chaque territoire, comme l'a précédemment suggéré la délégation timoraise, et toutes les puissances administrantes concernées doivent participer à cette tâche et collaborer à cet égard. Un tel calendrier aidera le Comité à faire en sorte que les missions de visite qui s'imposent aient lieu, malgré les contraintes

budgétaires. Les missions de visite rendent l'ONU mieux à même d'aider les peuples sous administration coloniale car elles constituent un moyen efficace d'évaluer la situation dans les territoires et de déterminer les aspirations de ceux-ci concernant leur futur statut. À cet égard, la délégation timoraise se félicite de la coopération de la France au sujet de la mission de visite qu'il est prévu d'effectuer en Nouvelle-Calédonie. Elle espère que le référendum sur l'autodétermination aura lieu dans ce territoire et que le Comité veillera à ce qu'il soit juste et transparent, conformément au droit international.

34. **M. Bahr Aluloom** (Iraq) dit qu'il est convaincu que le Comité retrouvera la place importante qui lui revient dans le système des Nations Unies sous la direction de son nouveau président. La délégation iraquienne appuiera sans réserve le Président afin que son mandat soit couronné de succès.

*La séance est levée à 16 h 30.*